

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2016 A 20H00

L'an **deux mil seize, le 11 février 2016 à 20h00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la suite de la convocation du **29 janvier 2016**.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Jean-Paul HILPERT, Nathalie BELARDI, Fabrice DAMILO, François SALING, Eliane FISCHER, Tulio PALA, Dominique LEBLANC, Lucienne DESOGUS, Walter GATTERA, Areskya MEZIANI, Frédéric BAUMANN, Dominique MERTZ, Souhaila BOUKROUNA, Jean PROFIT et Samaye TURKELI.

Absents excusés et procurations :

Isabelle FILORIZZO a donné procuration à Walter GATTERA.
Linda ALESSI a donné procuration à Tulio PALA.
Yves Herman, Céline HOTTIER.

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal (1^{er} décembre 2015)

Le Conseil Municipal décide à **l'unanimité** d'approuver le dernier compte rendu du conseil municipal.

Désignation du secrétaire de séance

M. Walter GATTERA est désigné comme secrétaire de séance.

I) FINANCES

I.A. Construction d'une école élémentaire Demande de subvention au titre de la DETR

Ce dossier sera déposé en 2016 pour les exercices 2017 et 2018.

En l'état actuel il n'est pas complet. Il le sera dès que l'architecte retenu à l'issue du concours aura déposé un avant-projet détaillé. Ce n'est qu'à ce moment que la commune aura connaissance des dépenses afférentes à cette construction.

La commune pourra ensuite établir le plan de financement et déposer le dossier tant en Sous-préfecture s'agissant de la DETR pour les exercices 2017 et 2018 qu'au niveau départemental au titre de l'AMITER.

I.B. Mise aux normes du Foyer socio-culturel Demande de subvention au titre de la DETR 2016 ainsi qu'au fonds de soutien à l'investissement local

Ces deux dossiers seront présentés ultérieurement dès que tous les éléments relatifs aux travaux nous aurons été communiqués par l'architecte.

I.C. Concours maisons fleuries 2015 Dotations

Le Maire présente la liste des lauréats et bénévoles ayant participé au concours des maisons fleuries 2015 et les différentes dotations attribuées.

Le conseil décide à l'unanimité :

- **de valider** la liste comprenant les lauréats et les récompenses.
- **de prévoir** la dépense de **920 €** au budget primitif 2016.

I.D. Fixation de la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution gaz exploités par GRDF

Le Maire informe que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

Le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2015-334 du 25 Mars 2015 qui parachève le dispositif des redevances d'occupation et fixe le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire du domaine public.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire** du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0.35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
- **que le montant de la redevance** soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- **ADOPTE** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF.

I.E. Délibération du Conseil Municipal portant dissolution du service assainissement

Depuis le 1^{er} janvier 2016 la compétence du service de l'assainissement a été transférée à la Communauté d'Agglomération de Forbach « Porte de France ».

En conséquence, il y a lieu d'acter la dissolution de ce service communal par une délibération du conseil municipal qui sera transmise au trésorier principal.

Le Conseil Municipal :

Au vu du transfert de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2016 à la communauté d'agglomération de Forbach « Porte de France »

décide à l'unanimité

- de la dissolution à compter du 1^{er} janvier 2016 du service communal de l'assainissement ;
- **d'intégrer** les résultats financiers de la section d'exploitation et d'investissement du compte administratif de l'exercice 2015 du service assainissement sur le budget principal de l'exercice 2016.

I.F. ASBH - RECONDUCTION DE LA CONVENTION POUR L' EXERCICE 2016 - Activités périscolaires et ALSH

Le Conseil Municipal est appelé à reconduire avec l'ASBH (Association d'Action Sociale et sportive du Bassin Houiller) de Freyming-Merlebach sa collaboration pour les activités périscolaires ainsi que les ALSH (accueils de loisirs sans hébergements).

Les activités d'accueil périscolaire concerneront respectivement au maximum 40 enfants, et 30 pour ALSH. Ceux-ci sont programmés sur une durée de 8 semaines pendant les vacances scolaires sur l'exercice 2016.

Le montant de la subvention 2016 reste inchangé par rapport à l'exercice 2015 et ce malgré la suppression des mercredis récréatifs.

La somme totale allouée sera de 55.400 € pour l'exercice 2016 et répartie en deux versements identiques en mars et en juillet 2016.

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **d'autoriser** le Maire à signer la convention bipartite Commune de Thédning-ASBH,
- **de prévoir** les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

I.G. Demandes de subventions - ADOT 57

ADOT 57

Le Conseil décide à l'unanimité moins une abstention « Fabrice Damilo »

- **d'allouer** une subvention de **50 €** à l'association ADOT 57 ayant son siège social à Seingbouse.

Amicale des Portes Drapeaux - Anciens Combattants militaires et patriotes Français de Forbach Moselle Est

Le Conseil Municipal décide, **à l'unanimité** :

- **d'allouer** une subvention de **50 €** à l'Amicale des porte-drapeaux de la section de Forbach

Les P'tits Bouts

Ce point est ajourné.

I.H. Affectation des propriétés communales

Le tableau d'affectation des propriétés communales sera modifié. De nouvelles parcelles communales louées à M. Sébastien MERTZ seront rajoutées :

- section 15 numéros 67 et 69 de superficies respectives de 20,16 ares et 13,38 ares ;
- Section 16 numéros 63 et 134 de superficies respectives de 16,27 ares et 11,76 ares.
- Section 9 numéro 67 d'une superficie de 11,70 ares.

Le tableau d'affectation des propriétés communales modifié est joint délibération.

II) TRAVAUX

II.A. FNADT - 2^{ème} tranche - Convention avec ADL Ingénierie - bureau d'études

Ce point est reporté à une séance ultérieure dans l'attente de précisions complémentaires par Me LOTT liquidateur désigné par le Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines.

II.B. EGLISE SAINTE MARGUERITE Travaux de ravalement et remplacement de la zinguerie

Dans le cadre du 250^{ème} anniversaire de la construction de l'église Sainte-Marguerite, le Conseil Municipal envisage la restauration de l'église par un ravalement de la façade et la pose de Sainte-Marguerite dans la niche appropriée.

Si ces derniers travaux ne sont pas encore estimés, ceux relatifs au ravalement le sont. Sur 3 entreprises consultées, Chanzy-Pardou, Schwartz et Turri, seule cette dernière est la moins disante pour un montant de 18.880 € HT soit 22.656 € TTC. S'agissant de la zinguerie et des gouttières, les travaux sont estimés à 2.922 € HT soit 3.214,20 € TTC

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire décide **à l'unanimité** :

- **de charger** l'entreprise TURRI de Creutzwald,
 - des travaux de ravalement de la façade de l'église conformément à son devis du **11 février 2016 d'un montant HT de 18.880 € soit TTC de 22.656 €.**
 - des travaux de réhabilitation de la gouttière et de la zinguerie pour un montant **HT de 2.922 € soit TTC de 3.214 €.**

- **de prévoir** les dépenses en section d'investissement du budget 2016.

III) URBANISME

III.A. Régularisation foncière Quartier Allmend Echange sans soulte d'un terrain communal

Dans le cadre d'une régularisation foncière au quartier Allmend, un géomètre expert M. Didier GUELLE de Forbach avait été chargé de procéder à un arpentage et l'établissement d'un procès-verbal en vue d'un échange de terrain avec les consorts BENKHEDIMALLAH Fouad domicilié au Clos des Chênes à Théding.

L'échange porte sur deux parcelles de contenance identiques soit 0,53 ares situées en zone UB du PLU d'une valeur estimée à 8.000 € l'are et cadastrées comme suit : section 22 numéro 306 en échange avec la parcelle section 22 numéro 304.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser le Maire :

- **à solliciter** la Direction Générale des Finances Publiques de Metz - service des Domaines - pour une estimation du terrain entrant dans le cadre de l'échange.
- **à charger** la SCP Jean Schaub - Audrey Ducanos Notaires associés à Forbach de la rédaction de l'acte d'échange sans soulte. Les frais seront à la charge de M. et Mme BENKHEDIMALLAH.
- **à signer** l'acte en question ainsi que l'ensemble des pièces.
- **à facturer** M. et Mme BENKHEDIMALLAH, 50 % des frais de géomètre soit 497,40 € TTC.

IV) RESSOURCES HUMAINES

IV.A. Modification du tableau des emplois communaux

- VU** la loi n° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2.
- VU** l'avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui a siégé le 23 juin 2014,

Le Conseil Municipal décide **à l'unanimité** :

- **de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 1^{er} mai 2016.** Cette modification concerne un avancement de grade d'adjoint administratif principal de seconde classe au grade d'adjoint principal de première classe à compter du 1^{er} mai 2016.

V) DIVERS

V.A. Orientations budgétaires

Le Maire précise en matière d'investissement les orientations budgétaires prévues pour l'exercice 2016 et ce dans la limite des crédits disponibles.

V.B. Révision allégée et modification du PLU (Désignation par le Tribunal Administratif de deux commissaires enquêteurs)

Le tribunal administratif de Strasbourg vient de désigner les commissaires enquêteurs titulaires et suppléants chargés de mener l'enquête publique relative à la révision allégée et la modification du PLU sur lequel avait travaillé la commission d'urbanisme.

La date de l'enquête publique sera fixée d'un commun accord entre la commune et les commissaires désignés.

V.C. Enlèvement des déchets végétaux et des objets encombrants Facturation et adoption du règlement

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'adopter le règlement** et
- **de statuer** comme suit sur ce point :

1. Ramassage des objets encombrants

Sur la gratuité du ramassage pour les particuliers.

Toutefois les personnes concernées devront répondre aux dispositions du règlement adopté à cet effet.

2. Ramassage des déchets végétaux.

Le Conseil Municipal décide de confirmer la délibération du Conseil Municipal du 7 juin 2011 qui stipulait :

- **de limiter** la gratuité du ramassage à **un camion par foyer par semestre** le camion supplémentaire étant facturé à **52 € (cinquante-deux euros)**.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h15